

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-1589**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de plan de mobilité de Vienne Condrieu Agglomération en tant que personne publique associée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

**Conseil du 27 mars 2023****Délibération n° 2023-1589**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de plan de mobilité de Vienne Condrieu Agglomération en tant que personne publique associée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Vienne Condrieu Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de la Commune de Meyssiez.

L'EPCI s'étend sur une superficie de 419 km<sup>2</sup>, compte plus de 90 000 habitants et se compose de 30 communes, 18 du Département de l'Isère et 12 du Département du Rhône. Réparti sur les 2 rives du Rhône, le territoire forme une agglomération située à 30 km au sud de Lyon, au pied du parc naturel régional du Pilat.

Selon les données de l'enquête déplacements grand territoire de 2015 (EDGT 2015), 51 900 déplacements s'établissent quotidiennement entre Vienne Condrieu Agglomération et la Métropole, soit un déplacement du territoire de l'intercommunalité sur 6.

Ces liens reposent fortement sur l'axe routier nord-sud que constitue l'A7, où ils s'ajoutent à un intense trafic de transit, entraînant des problématiques de congestion, au droit des franchissements routiers du Rhône notamment. La congestion des grands axes routiers occasionne également des reports sur les réseaux de voirie secondaire en zone urbaine dense avec les nuisances associées. Le territoire compte plusieurs projets routiers qui auront un impact non-négligeable sur la circulation routière à venir : nouveau demi-échangeur sur l'A7 (2026) et liaison entre l'est de l'agglomération et le réseau autoroutier, qui visent à détourner le trafic de transit du cœur d'agglomération de Vienne.

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération compte, en outre, 3 gares ferroviaires et avoisine 3 autres gares sur lesquelles les habitants du territoire peuvent se rabattre rapidement. Seize pour cent des actifs de l'intercommunalité travaillant dans la Métropole utilisent le TER. Ce mode connaît également des problèmes de saturation, avec des taux d'occupation des rames dépassant largement 100 % sur la plupart des lignes. L'accessibilité ferroviaire à la Métropole est ainsi compétitive relativement à l'automobile en termes de temps de parcours, mais non en confort.

La Ville de Vienne compte également son propre réseau de transport public urbain ainsi que 3 services de transport à la demande qui relient toutes les communes du territoire. Ces réseaux témoignent d'une bonne connexion géographique et horaire avec l'offre TER. Enfin, une ligne de Cars du Rhône (ligne 111) relie Vienne à Vénissieux en 1h15 de trajet.

L'intercommunalité dispose également de services vélo, notamment un service de location *via* les entreprises, ainsi qu'un service à destination des touristes et une offre de stationnement vélo renforcée. En matière de politique d'encouragement à la pratique du covoiturage, l'intercommunalité offre un tarif préférentiel annuel de stationnement sur voirie pour les covoitureurs actifs, ainsi qu'un réseau d'aires de covoiturage (formalisées de manière disparate). Les services d'autopartage sont constitués de 4 véhicules Citiz situés à Vienne qui servent principalement aux professionnels du territoire. Enfin, pour ce qui relève des infrastructures de support à la logistique, le territoire comporte un site industrialo-portuaire au niveau de Loire-sur-Rhône, qui est inscrit au schéma portuaire de la Métropole.

Par délibération du 15 mai 2019, Vienne Condrieu Agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de mobilité. Lors de la séance du 8 novembre 2022, et par délibération n° 22-216, le Conseil communautaire a arrêté le projet de plan de mobilité dont l'horizon programmatique est 2031.

## II - Objectifs

L'ambition du plan de mobilité est de tendre vers des mobilités plus sobres, plus actives et plus partagées et d'effectuer une transition en incitant à moins ou à mieux se déplacer tout en s'assurant de garder un territoire attractif. L'atténuation des impacts du trafic routier, sur la qualité de l'air, l'ambiance sonore et, plus généralement, la santé est mise au 1<sup>er</sup> plan.

Le projet porté par le plan de mobilité de Vienne Condrieu Agglomération entend répondre à 19 grands enjeux transversaux, dont 3 en lien avec les échanges externes du territoire :

- encourager et faciliter l'usage des transports collectifs,
- développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle,
- résorber les points noirs de congestion routière, surtout ceux qui génèrent des reports vers les voies urbaines et secondaires.

Vienne Condrieu Agglomération s'est, notamment, fixé des objectifs d'évolution des modes de déplacement pour tendre, à horizon 2031, vers une forte diminution de l'usage individuel de la voiture et une augmentation de l'usage des modes alternatifs. En 2031, 41,3 % des déplacements devront être réalisés en voiture à usage individuel contre 48 % en 2015, soit une baisse de 7,7 points en une quinzaine d'année. Cette baisse sera permise par l'augmentation des parts modales :

- des modes actifs (piétons et cycles) de + 2,6 points entre 2015 et 2031, pour atteindre 22,8 %,
- de la voiture partagées de + 1,8 point entre 2015 et 2030, pour atteindre 25,2 %,
- des transports en commun (TC) de + 2,6 points entre 2015 et 2031, pour atteindre 9,8 %.

Au-delà de l'objectif de report modal, l'objectif est de réduire les besoins de mobilités des personnes sur le territoire. Enfin, une dernière ambition est de réduire la dépendance aux seules énergies dérivées du pétrole et d'ainsi réduire les émissions induites.

## III - Actions

Le plan de mobilité dresse un plan de 34 actions en précisant, pour chacune d'entre-elles, les objectifs, les porteurs, le calendrier de mise en œuvre, les coûts, le lien avec d'autres démarches engagées sur le territoire et l'impact sur l'environnement. De ce plan d'actions ressortent des sujets d'intérêts communs à Vienne Condrieu Agglomération et à la Métropole et, ainsi, de potentiels champs de coopération à initier dans la décennie à venir.

### **1° - Sur le pilotage d'une étude d'opportunité de mise en œuvre d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération**

La Métropole pourra faire bénéficier de ses retours d'expérience sur la mise en œuvre de son propre dispositif. Elle se positionne également en faveur du développement d'aides locales pour le renouvellement des véhicules à destination des particuliers, ne pouvant faire bénéficier des aides existantes de la Métropole les résidents des territoires voisins. En cas d'instauration d'une ZFE-m, la Métropole propose qu'un alignement des calendriers ainsi que des cas d'aides et de dérogations soit assuré afin de simplifier la lisibilité des dispositifs par les usagers.

## **2° - Sur l'accompagnement de la transition énergétique des parcs de véhicules des employeurs publics et privés (action A.5)**

La Métropole rappelle que des discussions sont en cours à l'issue de la concertation réglementaire sur le projet d'amplification de la ZFE-m de la Métropole pour l'éventuelle ouverture des aides pour le renouvellement des véhicules à destination des professionnels domiciliés dans les EPCI couverts par le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise (dont Vienne Condrieu Agglomération fait partie) et exerçant une partie de leur activité dans la ZFE-m.

## **3° - Sur la stratégie de réduction des vitesses sur les grands axes circulés (action A.2)**

Vienne Condrieu Agglomération se positionne en soutien de la réduction de la vitesse sur l'A7 à 90 km/h au nord du péage de Vienne-Reventin. Cette position est alignée avec l'objectif porté par la Métropole d'apaisement de l'axe M6/M7 sur son territoire, qui relève du même grand axe routier. Pour rappel, le prolongement de la voie réservée à l'A7 sur le secteur Pierre-Bénite - Saint-Fons est en cours d'étude de faisabilité par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la direction interdépartementale des routes centre-est (DIRCE) prévoit la réalisation, en 2023, d'une voie réservée sur le tronçon A7 compris entre le boulevard urbain sud et le nœud de Ternay. Ces projets servent les objectifs partagés par les 2 territoires de voir la performance des lignes de transport renforcée et la pratique du covoiturage augmentée sur cet axe routier.

## **4° - Sur la politique de décarbonation des déplacements des marchandises (actions A.7, A.8, A.11, A.12)**

La Métropole rappelle être en cours d'élaboration d'un schéma logistique des biens et services qui dressera les orientations pour l'avitaillement multimodal de la Métropole. Ainsi, la Métropole s'inscrit dans la perspective de développement de la logistique fluviale et de l'intermodalité fleuve-fer sur l'axe Rhône-Méditerranée : il en résulte que les projets de développement du site industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône et de confortement du site embranché fer à Saint-Romain-en-Gal sont en pleine cohérence avec ses ambitions pour une logistique propre se détournant du fret routier.

## **5° - Sur l'objectif de réduction des besoins de mobilité motorisée au travers des orientations d'urbanisme (action A.10 et volet C)**

Ce levier s'inscrit dans la vision de la Métropole portée au sein du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération lyonnaise en faveur d'une agglomération des proximités et multipolaire qui répartisse emplois et populations plus équitablement sur les territoires, y compris voisins, et limite ainsi les déplacements domicile-travail de longue distance.

## **6° - Sur la stratégie de positionnement de parkings-relais (action A.14)**

La Métropole appuie la nécessité d'organiser le rabattement des usagers du train allant vers l'agglomération lyonnaise le plus en amont possible du territoire de la Métropole.

## **7° - Sur la politique de renforcement de l'offre en TC (action B.3)**

Vienne Condrieu Agglomération souhaite la mise en place d'une tarification intégrée et combinée avec le réseau ferré : la Métropole, connaissant le même enjeu sur son territoire, trouve un intérêt à ce que ce sujet soit porté d'une voix commune auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMTAML). La Métropole partage également l'objectif d'une mise en service rapide d'un service ferroviaire de type RER métropolitain, dont la branche Lyon-Vienne, qui présente des réserves de capacités, pourrait constituer l'une des premières concrétisations.

Concernant les transports collectifs urbains, la Métropole salue la mise en place, en septembre 2022, d'une ligne régulière entre Chasse-Sur-Rhône et Givors (ligne 5 du réseau L'va), et partage l'objectif d'un renforcement de cette ligne, en lien avec SYTRAL Mobilités.

## **8° - Sur la politique d'accroissement de la visibilité et lisibilité des services de mobilités (action B.4)**

Vienne Condrieu Agglomération se donne pour objectif de développer un outil de type *Mobility as a Service (MaaS)*, permettant une information en temps réel, personnalisée et multimodale avec, pour partenaires, notamment, la Région, le SMTAML et le Département du Rhône. La Métropole souligne l'enjeu de connaissance réciproque des offres de services de mobilités développées par chaque collectivité par les habitants des 2 territoires. Ainsi, il est suggéré que la Métropole et SYTRAL Mobilités, en tant qu'AOM voisines portant leurs propres outils MaaS, soient également inclus en partenaires de l'action.

### 9° - Sur la politique cyclable (action B.9)

Vienne Condrieu Agglomération prévoit la réalisation d'un schéma directeur cyclable sur son territoire, comportant un volet infrastructurel, serviciel et informationnel. La Métropole souhaite rappeler son objectif de réalisation d'un réseau cyclable hyper structurant sur son propre territoire, nommé les Voies lyonnaises, d'ici 2026 pour une 1<sup>ère</sup> étape. Il existe ainsi un enjeu de connexion et d'uniformisation des réseaux respectifs à l'interface des périmètres, au-delà de l'itinéraire de la ViaRhôna (présentant, lui-même, un enjeu de sécurisation et de mise en continuité), impliquant également la Communauté de communes du Pays de l'Ozon. En particulier, il existe un fort potentiel d'usage du vélo entre les secteurs de Grigny-Givors et Chasse-sur-Rhône nécessitant une sensible amélioration du franchissement du Rhône. Le schéma cyclable élaboré dans le cadre de la démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Etienne et Lyon permet d'orienter le choix des réalisations à prioriser.

### 10° - Sur la politique de développement du covoiturage (action B.11)

Vienne Condrieu Agglomération prévoit la mise en place d'un dispositif de promotion du covoiturage auprès des actifs du territoire, la densification du maillage des aires de covoiturage et une étude d'opportunité pour la création d'une ligne de covoiturage entre son territoire et la Métropole (sur le modèle de la ligne LANE expérimentée entre la Métropole et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère -CAPI-). La Métropole réitère sa volonté de travailler en coopération avec Vienne Condrieu Agglomération sur le développement d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service liant les 2 territoires, prenant appui sur la démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Etienne et Lyon et de son protocole covoiturage. Un tel projet ne pourra que soutenir les bonnes conditions d'exploitation d'une éventuelle voie réservée aux TC et covoitureurs sur l'A7, dont la DIRCE estime qu'elles seront assurées si la pratique du covoiturage s'élève à au moins 20 % du trafic sur l'axe. La Métropole souligne également l'importance du suivi de l'action du plan d'actions intermodalité (PAI) 2019-2021 du SMTAML prescrivant la réalisation d'une étude de faisabilité d'une aire de covoiturage métropolitaine près de l'échangeur de Chasse-sur-Rhône. Enfin, la Métropole souligne l'intérêt (en lien avec les outils MaaS) d'un renvoi vers sa plateforme de mise en relation des covoitureurs En Covoit' GrandLyon, en sus du renvoi vers la plateforme régionale.

### 11° - Sur la politique d'accompagnement des changements de comportement de mobilités (action D.2)

Vienne Condrieu Agglomération prévoit une augmentation des actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers comme des professionnels, en s'appuyant sur les relais locaux, ainsi qu'une communication régulière sur l'équipement en vignette Crit'Air, au regard du dispositif ZFE-m de la Métropole amené à se renforcer. La Métropole appuie son soutien à cette dernière action en particulier et précise que, depuis septembre 2022, l'Agence des mobilités de la Métropole est à la disposition des particuliers et professionnels, y compris de ses territoires voisins, pour un accompagnement personnalisé dans leurs changements de pratiques de mobilités.

Enfin, la Métropole rappelle qu'elle participe à l'élaboration du plan de mobilité piloté par SYTRAL Mobilités et qu'elle le déclinera, par la suite, sur son territoire *via* un plan local de mobilité. Une attention particulière aux liens avec les territoires voisins y sera portée et les EPCI limitrophes de la Métropole seront réciproquement invités à rendre un avis sur chaque projet de document en tant que personnes publiques associées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**Donne**, en sa qualité de personne publique associée, un avis favorable sur le projet de plan de mobilité de Vienne Condrieu Agglomération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 29 mars 2023**

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20230327-301241-DE-1-1  
Date de télétransmission : 29 mars 2023  
Date de réception préfecture : 29 mars 2023

